

puisse cerner par une définition, mais sans restreindre la généralité du sujet, on peut dire que nous lui prêtons un certain sens. Cela est important car tous les avantages qui dériveront de l'article 16 doivent être fondés sur une interprétation générale et appropriée de cet article.

Si j'étais expéditeur et si j'estimais être victime de discrimination, et que dans mes affaires, je traitais avec plusieurs centaines de personnes, cela serait-il considéré comme étant l'intérêt public, ou l'intérêt public ne serait-il en cause que si ces affaires intéressaient une région très étendue? Voilà un point qu'il faut éclaircir.

L'hon. M. Pickersgill: Considérant l'intervention de l'honorable et savant député, je ne voudrais jamais être opposé à lui en cour; en effet, il a soulevé un point qui ne s'était jamais présenté à l'esprit d'un profane comme moi jusqu'alors. Ce point ayant été soulevé, j'aimerais obtenir un avis juridique à ce sujet avant de répondre, car il ne m'est jamais venu à l'esprit que si on disait dans une partie quelconque de l'article que l'enquête tiendrait spécialement compte d'un ensemble de circonstances que cela ne serait pas, *ipso facto*, la définition de l'intérêt public. Je suis sûr que c'était là l'intention. C'était sûrement l'intention de l'auteur nominal du projet de loi, le ministre des Transports, mais je devrais peut-être consulter le véritable auteur, le rédacteur, avant d'essayer de répondre au député. Je le remercie vivement d'avoir soulevé cette question car, à mon avis, une réponse appropriée nous aidera grandement dans notre examen du bill lorsque nous y reviendrons.

● (9.10 p.m.)

M. Baldwin: Le ministre a parlé de son voyage à Halifax. A mon avis, l'exploit du ministre démontre qu'il peut venir n'importe où au Canada et être bien accueilli. Je me le rappelle, il y a bien des années, quand le ministre était dans l'opposition, nous parlions d'un chemin de fer qui mènerait à Pine Point, et le ministre a alors mené une attaque très énergique et très déterminée, dont ont été complices le premier ministre, alors chef de l'opposition, et le député de Laurier à l'époque, de sorte que même des mois plus tard, dans ma région, les mères envoyaient leurs enfants au lit en leur disant que s'ils n'obéissaient pas, le méchant Pickersgill les attraperait. Maintenant, le ministre pourrait se rendre en toute sécurité dans la région de Peace-River, et nous pourrions même y mettre de côté pour lui une de ces exploitations agricoles dont il éprouve de plus en plus la nostalgie.

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais dire un mot du chemin de fer de Pine Point. Je ne m'excuse d'aucun des arguments que j'ai employés. La pari était très risqué pour le Pacifique-Canadien, bien que la compagnie fût propriétaire de la mine; la compagnie n'a pas pris le risque, et je pense que les contribuables du Canada ne devaient pas le prendre. Je ne croyais pas que le joueur téméraire qu'était Donal Fleming dût engager les fonds publics de cette façon. Cependant, l'entreprise a été payante, et je l'admets.

L'hon. M. Hamilton: Je ne puis résister à la tentation de participer à ce débat. Le ministre ne se souvient-il pas que, à titre de ministre du Nord canadien et des Ressources nationales de l'époque, j'ai signalé à la Chambre et au ministre, quand il était dans l'opposition, que si nous ne mettions pas cette mine en exploitation, nous devrions, vers 1962 ou 1963, importer le plomb et le zinc dans l'Ouest canadien et que, dans l'intérêt national, il était impératif que nous agissions. Certes, il se rappelle ce débat. Il n'est pas juste de dire qu'il s'agissait d'un coup de dé, alors qu'il y avait un marché sûr.

L'hon. M. Pickersgill: Tout ce que je puis dire, c'est que le Pacifique-Canadien a perdu une belle occasion en ne nommant pas président le député, car il aurait construit la ligne et aurait réalisé les bénéfices. Nous savons, maintenant qui était le joueur. Ce n'était pas du tout Donald Fleming. Je dirai seulement que l'honorable représentant est connu pour sa grande perspicacité et, en l'occurrence, les faits ont certainement confirmé ses prévisions.

L'hon. M. Hamilton: Je dois reprendre la parole pour dire que «coup de dé» n'est pas l'expression juste. Il s'agit plutôt d'un risque calculé qui n'a rien du coup de dé. C'est tout simplement l'une des dix propositions faites en 1958 qui ont bien tourné.

M. Rapp: Monsieur le président, je propose que le comité lève sa séance, que rapport soit fait de l'état de la question et que nous demandions...

L'hon. M. Pickersgill: Avant de le faire, puis-je dire un mot ou deux. Pendant ce temps, peut-être mon ami le leader de la Chambre pourrait-il dire un mot au whip de l'autre côté de la Chambre. Je sais qu'habituellement nous ne signalons pas ces choses-là.

M. Forrestall: Parlez-nous du port d'Halifax en ce faisant.

L'hon. M. Pickersgill: C'est précisément pourquoi je me suis levé. Je me rends compte d'avoir été négligent en ne disant rien ce soir